

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION
Individuel - Plateforme de Réservation de l'Office de Tourisme de L'Île Rousse – Balagne
Mise à jour 25/08/2026

Article 1 - Définition et champ d'application

1 - 1 Définitions

"Client" ou **"Vous"** ou **"Utilisateur"** désigne toute personne utilisant la Plateforme de Réservation de l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne (ci-après "OTIRB") afin de réserver, commander et/ou acheter une ou plusieurs prestations :

"Plateforme de Réservation" désigne l'ensemble des différents moyens mis à votre disposition pour réserver, commander et/ou acheter une ou plusieurs prestations proposées par l'OTIRB et regroupant :

- les sites internet: www.lisula-tourisme.com www.balagne-corsica.com
- le call-center,
- les points de vente de l'OTIRB,
- ses partenaires référencés par l'OTIRB.

"Commande" désigne toute réservation effectuée et validée par le client auprès de la Plateforme de Réservation.

"Conditions Spécifiques" désigne les conditions contractuelles propres à chaque prestation (quelle que soit leur dénomination : conditions et restrictions, etc ...) émanant de l'OTIRB obligatoirement acceptées par le client avant toute commande.

"Conditions Partenaires" désigne les conditions contractuelles propres à chaque partenaire de l'OTIRB obligatoirement acceptées par le client avant toute commande.

"Forfait Touristique" ou **"Séjour"** désigne tous séjours soient préalablement constitués (Package), soit additionnés par l'utilisation (panier) combinant le transport et/ou l'hébergement (une nuitée au moins), avec un autre service touristique telle qu'une visite touristique, pour autant que la commande de ces différents éléments soit effectuée au même moment.

"Hébergement" désigne une ou plusieurs nuitée(s) au sein d'un hébergement partenaire de l'OTIRB et de sa Plateforme de Réservation.

"Package" désigne un ensemble de prestations et/ou services proposés ensemble à un prix global.

"Panier" désigne une sélection additionnelle effectuée par le client de plusieurs prestations dont le prix total est composé du prix unitaire de chaque prestation sélectionnée par ce dernier.

"Partenaire" désigne tout fournisseur de prestations de service ayant confié tout ou partie de la commercialisation de ses prestations à l'OTIRB. Le terme "partenaire" comprend notamment les organisateurs d'événements (concerts, festivals, croisières, etc...)

"Point de vente" désigne l'ensemble des points de vente physique (bureaux d'accueil, accueil mobile) ou à distance (via le site ou le call-center) de l'OTIRB et de ses partenaires référencés.

"Prestation" désigne une prestation de fourniture de services, telle que la fourniture de prestations d'hébergement, de restauration, de loisirs, etc ...

"Prestation sèche" ou "Prestations hors forfait" désigne toute prestation séparée réservée ou commandée indépendamment de tout forfait touristique, package ou panier, tel qu'un billet de concert, un dîner, une visite guidée, un événement spécial ou un hébergement seul.

"Site" désigne nos sites internet www.lisula-tourisme.com www.balagne-corsica.com, édités par l'OTIRB.

"Support de communication" désigne l'ensemble des supports de communication émanant de l'OTIRB et/ou de ses partenaires portant sur la ou les prestations concernées, et notamment les sites internet, les brochures et les dépliants.

1 - 2 Champ d'application

Les présentes conditions de vente et d'utilisation (ci-après les "conditions générales"), ainsi que les conditions spécifiques et/ou les conditions partenaires applicables à chaque prestation, s'appliquent tant aux forfaits touristiques qu'aux prestations sèches, à la commercialisation de l'ensemble des prestations proposées par l'OTIRB, en son nom et au nom de ses partenaires, et plus généralement à toute commande passée auprès de la Plateforme de Réservation.

La vente de prestations touristiques est régie par le Titre 1er du Livre II du code du tourisme relatif à l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

Les articles R.211-3 à R.211-11 dudit code sont reproduits ci-après, à l'article 23.

Les présentes conditions générales sont valables à compter du 16/12/2019. Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

Le client est invité à lire attentivement les présentes conditions générales, qui sont référencées sur nos sites : www.lisula-tourisme.com www.balagne-corsica.com et fournies lors de la confirmation de la commande, ainsi qu'auprès de nos points de vente.

Il est conseillé de les télécharger et/ou de les imprimer et d'en conserver une copie. Il est également conseillé de lire les présentes conditions générales à chaque visite du site internet, dès lors celles-ci peuvent être modifiées à tout moment. De telles modifications ne seront pas applicables aux commandes préalablement effectuées et confirmées par l'OTIRB.

Le fait pour le client de confirmer la commande emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente ainsi que des éventuelles conditions spécifiques et conditions partenaires.

Article 2 - Organisateur

L'ensemble des prestations objet des présentes conditions générales est organisé par :
L'Office de Tourisme Intercommunal L'Île Rousse - Balagne

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffiziu di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ileroussetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318
APS IM 02B 10 0006 Garantie financière 30500€ ● Assurance GAN Contrat n° 101 320 582

Avenue Calizi
20220 L'Île Rousse
Tél standard : 04.95.60.04.35
Tél résa : 04.95.60.80.14
Mail : info@ileroussetourisme.com
Mail : resa@ileroussetourisme.com
Sites : www.lisula-tourisme.com www.balagne-corsica.com
Forme sociale : EPIC
Siret : 509 643 318 000 17 - Code APE : 7990Z
TVA : FR 58 509 643 318

Assureur : **GAN Assurances** - 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris - par le biais du cabinet GAN Assurances - rue Notre Dame - 2020 L'Île Rousse
Garantie financière souscrite auprès de l'**APST** - 15 avenue Carnot - 75017 Paris) en application de l'article L.211-18 II a) du code du tourisme.
L'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours : **IM 02B 10 0006**.

Article 3 - Informations générales

Il est expressément précisé conformément aux dispositions de l'article L.211-9 du code du tourisme que les informations figurant sur les supports de communication peuvent faire l'objet de modifications qui seront portées à la connaissance du client préalablement à la conclusion du contrat, étant précisé que certains spectacles, attractions, animations, boutiques, restaurants qui ne sont ouverts qu'à certaines saisons et peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis. Le client est notamment informé que l'OTIRB est fermé le 1er mai. Par conséquent aucune prestation ne sera délivrée par l'OTIRB le 1er mai. Certaines prestations pourront toutefois être délivrées par les partenaires qui demeurent ouverts à cette date.

Par ailleurs, les hébergements sont décrits le plus précisément possible. Toutefois, en raison de travaux d'entretien réalisés régulièrement, certains équipements ou services proposés peuvent être temporairement fermés, supprimés ou modifiés après publication des supports de communication.

L'OTIRB, agissant au nom de ses partenaires, fait ses meilleurs efforts pour fournir des photos et illustrations vous donnant un aperçu des prestations proposées. Ces photos et illustrations ont pour objet de vous indiquer la catégorie ou le degré de confort des prestations concernées.

Pour des raisons techniques, les caractéristiques réelles des prestations peuvent parfois légèrement différer, en termes de couleur notamment, de celles visibles sur les photographies présentées sur les supports de communication. Pour plus d'information sur les caractéristiques des prestations vous pouvez contacter l'OTIRB aux coordonnées indiquées à l'article 6 ou le partenaire concerné aux coordonnées indiquées sur le descriptif de la prestation.

Il est expressément convenu que, s'il y a lieu, le descriptif figurant sur le site précise que certaines activités proposées ne sont pas nécessairement disponibles hors saison touristique et/ou qu'elles sont conditionnées à l'inscription d'un nombre minimum de participants. Les informations figurant sur les supports de communication peuvent faire l'objet de certaines modifications qui seront portées à la connaissance du client avant conclusion du contrat.

Il peut également advenir que certaines activités proposées et indiquées dans le descriptif figurant sur le site soient supprimées notamment du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat ou en cas de force majeure. Ce risque, indépendant de la volonté de l'OTIRB et de ses partenaires, fait partie intégrante du contrat que vous concluez.

Cas de force majeure. On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit les voyageurs, soit l'agence ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, de l'exécution d'une ou de plusieurs prestations(s), d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, de manifestations, du personnel hôtelier, de conditions climatiques (intempéries, tempêtes...), des conditions hydrologiques (crues, inondations...), fermeture d'établissements, et géographiques.

La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations des présentes affectées par ce dernier et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. Le prestataire se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure et d'en modifier la date. Si le prestataire se trouve dans l'obligation d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité lui sera proposé.

Impondérables et situations indépendantes de la volonté du prestataire d'activités.

Le déroulement d'une activité peut être perturbé par des impondérables et/ou des situations indépendantes de la volonté du prestataire d'activités. Sur place, selon la législation en vigueur les guides, moniteurs diplômés sont les seuls et meilleurs juges. Ils peuvent être amenés à modifier sans préavis le programme de ou des activités en fonction des conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité ou cas de force majeure. Dans de tels cas, le prestataire d'activités ne pourra être tenu à autre chose qu'au remboursement des prestations non fournies et dans la mesure du possible, il proposera au client une formule de remplacement.

Comportement du participant et modalités particulières.

Il incombe au client de s'assurer que lui-même ou l'un des membres du groupe ne se comporte pas de façon inappropriée ou qui pourrait mettre en péril, tourmenter, blesser ou porter atteinte à d'autres personnes ou endommager un bien appartenant à d'autres personnes (notamment l'ivresse ou un comportement agressif) au cours de l'activité. Dans le cas où le comportement du client semblerait à l'organisateur de l'activité inapproprié et mettrait en péril, tourmenterait, blesserait ou porterait atteinte à d'autres personnes ou risquerait d'endommager un bien appartenant à d'autres personnes, l'organisateur se verra dans l'obligation de prendre des mesures adéquates afin d'assurer la sécurité et le confort des clients et de leurs biens. Ces mesures peuvent inclure de mettre fin à l'activité, auquel cas les engagements du prestataire envers le ou les clients cesseraient immédiatement et le ou les clients ne pourraient obtenir aucun remboursement ou indemnités relatifs aux coûts ou frais résultant d'une telle résiliation. De surcroît, le client ou les clients devront alors rembourser au prestataire d'activités tous les frais relatifs à une telle résiliation.

Article 4 - Formation du contrat

La commande de prestations est réservée aux clients ayant pris connaissance des présentes conditions générales dans leur intégralité, ainsi que des conditions spécifiques propres à chaque prestation, indiquées sur le descriptif de la prestation, et/ou des conditions partenaires, et accepté ces dernières par un clic sur le site, ou, le cas échéant, auprès d'un des conseillers en séjour par téléphone ou à un point de vente physique.

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffizi di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ileroussetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

Toute commande par l'intermédiaire de la Plateforme de Réservation implique et requiert l'acceptation préalable des présentes conditions de vente et les éventuelles conditions spécifiques et/ou conditions partenaires.

Le contrat formé dans les conditions précisées à l'article 5 engage l'ensemble des participants identifiés sur la commande qui acceptent sans réserve les présentes conditions de vente et les éventuelles conditions spécifiques et/ou conditions partenaires. Les participants s'engagent à respecter toutes les instructions et consignes se rapportant aux prestations mentionnées sur les supports de communication. Il est de la responsabilité de la personne ayant effectué la commande de s'assurer que tous les participants ont pris connaissance de ces conditions et obligations et les acceptent.

Article 5 - Modalités de passation de commande / confirmation de commande et garantie de réservation

5-1 Utilisation de la Plateforme de Réservation :

- pour utiliser la Plateforme de Réservation, vous devez être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et utiliser la Centrale de commercialisation et de réservation conformément aux présentes conditions générales.

- vous êtes responsable financièrement de l'utilisation de la Plateforme de Réservation faite tant en votre nom que pour le compte de tiers, y compris des mineurs, sauf à démontrer une utilisation frauduleuse ne résultant d'aucune faute ni négligence de votre part.

- vous acceptez, préalablement à la première commande, la création d'un compte personnel sur le site en fournissant certaines informations permettant la gestion de votre commande et de la livraison le cas échéant et notamment, vos nom et prénom, votre ou vos adresses postales, votre courriel nécessaire à la confirmation de la commande, votre numéro de téléphone mobile, dans les conditions précisées à l'article 19. L'ensemble de ces informations est protégé par un mot de passe personnel saisi par vous-même et modifiable par vous seul.

Lors de la commande, vous êtes tenu de vérifier l'exactitude des informations ci-dessus et le cas échéant de les corriger. Ces informations personnelles sont modifiables en permanence et à tout moment par vous-même. Vous garantisiez ainsi la véracité et l'exactitude des informations fournies par vous-même et tout autre tiers utilisant vos données sur la Centrale de Réservation.

Une utilisation de la Plateforme de Réservation frauduleuse ou qui contreviendrait aux présentes conditions générales, pourra entraîner le refus par l'OTIRB, à tout moment, de vous permettre d'accéder aux prestations proposées sur la Plateforme de Réservation et/ou à des poursuites judiciaires et entraînera l'annulation automatique de la commande.

5-2 Passation de commande sur le site :

Vous pouvez commander les prestations disponibles sur le site après avoir accepté les présentes conditions générales ainsi que les éventuelles conditions spécifiques et/ou conditions partenaires.

Les commandes sont passées en langue française ou anglaise et en euros (€). Toute commande pourra être passée par le client directement sur le site.

Pour toute commande, le client conserve à sa charge les frais de télécommunication lors de l'accès à internet et à l'utilisation du site.

Toutes les étapes nécessaires à la vente seront précisées sur le site.

La procédure de passation des commandes sur le site comporte au minimum les étapes suivantes :

1 - vous effectuez une recherche

2 - suite à votre requête, le site vous communique une ou plusieurs offres de prestations

3 - vous cliquez sur la ou les prestation(s) de votre choix

4 - vous prenez connaissance du formulaire d'information sur vos droits relatifs à la Directive (EU) 2015/2302 conformément à l'article L.211-8 du code du tourisme, et de la présentation des caractéristiques principales des prestations proposées relatives au transport et au séjour, les coordonnées du détaillant le cas échéant et de l'organisateur, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de résolution du contrat, des informations sur les assurances ainsi que des éventuelles conditions de franchissement des frontières conformément à l'article L.211-8 du code du tourisme (ci-après les "informations précontractuelles").

5 - vous indiquez la date choisie et le nombre de personnes

6 - vous créez un compte client dans le cadre d'une première commande et enregistrez vos données à fin de passer commande ou vous vous connectez via votre compte client existant. Vous saisissez vos coordonnées complètes : nom, prénom, adresse postale de livraison et/ou facturation, adresse courriel et numéro de téléphone mobile.

7 - le récapitulatif de votre commande s'affiche. Vous devez prendre connaissance de toutes les informations précontractuelles et vous assurer que toutes lesdites informations sont conformes à vos indications (nature des prestations, date, heure, mode et adresse de livraison, prix, identité, âge des visiteurs, etc, ...). Ces prestations ne pourront plus être modifiées après validation de votre commande.

8 - vous pouvez ensuite, sous réserve d'avoir préalablement pris connaissance et accepté l'ensemble des informations précontractuelles ainsi que les présentes conditions générales de vente et les conditions spécifiques et/ou les conditions partenaires applicables aux prestations, et vos droits pour l'achat de forfaits ou de services de voyage, ou pour l'achat de prestations de voyage liées, valider votre commande et procéder au paiement.

9 - la validation de votre paiement par carte bancaire (Visa ou Mastercard) via la plateforme de paiement sécurisée, confirme la réservation. Vous ne pourrez plus apporter de modification à votre commande.

10 - vous procédez au paiement selon les modalités définies à l'article 15. Dès cet instant, la commande est enregistrée. Les données enregistrées par l'OTIRB constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. En cas de refus du paiement par l'établissement bancaire concerné, la commande est automatiquement annulée.

Le contrat est alors valablement conclu. A défaut de respecter les phases susvisées, le contrat de prestations ne sera pas considéré comme formé et l'OTIRB ne sera nullement tenu de réaliser les prestations commandées.

11 - vous recevrez ensuite la confirmation de votre commande vous permettant d'accéder à votre réservation, billet, ou au récapitulatif de votre commande par courriel, tel que précisé dans l'article 5.4.

5-3 Passation de commande par le call-center et auprès d'un point de vente physique :

La procédure de passation des commandes par le call-center ou auprès d'un des points de vente de l'OTIRB comporte au minimum les étapes suivantes

1 - vous appelez le call-center de l'OTIRB ou vous sollicitez un des conseillers en séjour de l'OTIRB dans un des points de vente, suite à votre demande : date et nombre de personnes, le conseiller en séjour vous communique toutes les offres de prestations correspondantes.

2 - vous choisissez la ou les prestations de votre choix auprès du conseiller en séjour.

• Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffiziu di u Turismu di Lisula Balagna

Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse

Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14

info@ilerousetourisme.com - www.lisula-tourisme.com

Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

3 - dans le cas d'une commande en point de vente physique, le conseiller en séjour vous fournit oralement ou par écrit les informations précontractuelles relatives à la prestation. Il vous énonce ainsi les caractéristiques principales des prestations proposées relatives au transport et au séjour, les coordonnées du détaillant le cas échéant et de l'organisateur, le prix et les modalités de paiement, les conditions d'annulation et de résolution du contrat, les informations sur le lien vers l'assurance ainsi que les éventuelles conditions de franchise des frontières. Le conseiller en séjour vous remet également les conditions générales et les conditions spécifiques et/ou les conditions partenaires afin que vous puissiez en prendre connaissance. Une plaquette informative visible lors de votre échange avec le conseiller en séjour vous informe par ailleurs de vos droits relatifs à la Directive (UE) 2015/2302 conformément à l'article L.211-8 du code du tourisme.

4 - dans le cas d'une commande par téléphone, le conseiller en séjour vous fournit oralement les informations précontractuelles relatives à la prestation. Il vous énonce les caractéristiques principales des prestations proposées relatives au transport et au séjour, les coordonnées du détaillant le cas échéant et de l'organisateur, le prix et les modalités de paiement, les conditions d'annulation et de résolution du contrat, les informations sur le lien vers l'assurance ainsi que les éventuelles conditions de franchise des frontières. Le conseiller en séjour vous communique également les conditions générales et les conditions spécifiques et/ou les conditions partenaires afin que vous puissiez en prendre connaissance. Le conseiller en séjour vous communique également oralement le lien hypertexte internet du site www.lisula-tourisme.com ou www.balagne-corsica.com afin que vous puissiez consulter les conditions générales et spécifiques et/ou partenaires, ainsi que le formulaire d'information sur vos droits relatifs à la Directive (UE) 2015/2302.

5 - pour toute commande auprès du call-center, ou auprès d'un point de vente physique, le conseiller en séjour vous crée un compte client dans le cadre d'une première commande et enregistre vos données aux fins de passer commande. Il saisit vos coordonnées complètes : nom, prénom, adresse postale de livraison et/ou facturation, adresse courriel et numéro de téléphone mobile. Un courrier électronique comportant votre identifiant ainsi que votre code d'accès à votre compte client vous permettant la création de votre mot de passe personnel vous est automatiquement adressé.

6 - vous devez alors prendre connaissance de l'ensemble des conditions générales et des conditions spécifiques et/ou des conditions partenaires et vous assurer que tous les choix et informations sont conformes à vos indications (nature des prestations, date, heure, mode et adresse de livraison, prix, identité, âge des visiteurs, etc...). Ces informations ne pourront plus être modifiées après validation de votre commande.

7 - vous êtes ensuite invité à signer le contrat de vente avec le conseiller en séjour en point de vente physique ou à procéder au paiement par téléphone afin de signer votre contrat, qui vous sera ensuite envoyé par courriel ou par courrier postal.

Vous procédez au paiement selon les modalités définies à l'article 15. Dès cet instant, la commande est enregistrée. Les données enregistrées par l'OTIRB constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. En cas de refus du paiement par l'établissement bancaire concerné, la commande est automatiquement annulée.

8 - un numéro de réservation vous est communiqué par le conseiller en séjour. Votre réservation ou votre billet et/ou votre récapitulatif de votre commande est soit :

- directement remis en main propre par notre conseiller en séjour dans le cas d'une commande auprès d'un point de vente physique.
- accessible sur votre compte client, après réception de la confirmation de votre commande, dans les conditions précisées à l'article 5.4 pour toute commande auprès du call-center, ou à la demande du client en cas de commande auprès d'un point de vente physique.

Le contrat est alors valablement conclu. A défaut de respecter les phases susvisées, le contrat de prestations ne sera pas considéré comme formé et l'OTIRB ne sera nullement tenu de réaliser les prestations commandées.

5-4 Confirmation

Après passation de la commande via le site ou le call-center, l'OTIRB, en son nom et au nom de ses partenaires, vous transmet dans les meilleurs délais, après réception du paiement, et en toute hypothèse dans les quatre jours suivants votre commande, par courriel une confirmation de commande.

Dans l'hypothèse où vous ne recevrez pas de confirmation de commande, ou que le billet, ou le récapitulatif de votre commande n'est pas accessible, il vous incombe de contacter l'OTIRB dans les meilleurs délais aux coordonnées indiquées à l'article 2.

Toutes les mentions figurant sur ledit billet ou ledit récapitulatif de votre commande seront réputées constituer l'accord entier entre vous et l'OTIRB. Si vous ne les avez pas contestées par courriel ou par courrier postal dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la confirmation de commande par courriel de l'OTIB ou de la remise en main propre susmentionnées, elles ne pourront être contestées que pour autant qu'elles diffèrent de la commande que vous avez effectuée.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que les informations (identité, adresse électronique, adresse postale, etc, ...) que vous communiquez lors de votre commande sont correctes, et d'informer immédiatement l'OTIRB aux coordonnées indiquées à l'article 6, de toute modification qui pourrait les affecter, afin de permettre de s'assurer que vous bénéficierez des prestations que vous avez commandées. Le billet et/ou le récapitulatif de la commande pourra, en fonction des délais entre la date de la passation de la commande et la date du séjour, et sur demande écrite du client être remis directement au client à son arrivée au point de vente de L'île Rousse de l'OTIRB ou à défaut le client pourra se munir de son numéro de commande stipulé sur la confirmation de commande ainsi que de sa carte d'identité et se présenter auprès du partenaire concerné.

Article 6 - Annulation / modification de commande

6-1 Annulation / modification du fait du client

Toutes les conditions d'annulation, de modification éventuelle des commandes et/ou de remboursement sont définies sur le billet et/ou le récapitulatif de la commande, dans les présentes conditions générales pour chaque type de prestation, et/ou dans les conditions spécifiques et/ou dans les conditions partenaires applicables à chaque prestation.

6.1.1 Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation et dans les 24h après confirmation de la commande devra parvenir impérativement par courriel à resa@ileroussetourisme.com. Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'OTIRB. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'OTIRB est à disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

6.1.2 Prestation hébergement sec et packagé :

En cas d'annulation totale ou partielle par le client intervenant (l'heure prise en compte est fixée à 12h00 le jour prévu de l'arrivée) :

- plus de 21 jours avant la date d'arrivée : 30 % du prix total du séjour réservé

- **Office de Tourisme L'île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffiziu di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ileroussetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

- de 20 à 8 jours avant la date d'arrivée, 60% du prix total du séjour réservé
- de 7 à 3 jours avant la date d'arrivée, 85% du prix total du séjour réservé
- moins de 2 jours avant la date d'arrivée, ou non présentation (facture no-show = non venu), 100% du prix total du séjour réservé
- le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement de la part de la Plateforme de Réservation s'il abrège ou interrompt son séjour pour quelque cause que ce soit. Toute prestation non utilisée ne sera pas remboursée.

6.1.3 Prestation d'activité de loisirs sec et packagé

L'OTIRB appliquera de plein droit au client des pénalités, dans les conditions ci-après fixées sauf conditions particulières précisées dans le descriptif de l'établissement et sur la confirmation de réservation.

En cas d'annulation totale ou partielle par le client intervenant (l'heure prise en compte est fixée à 12h00 le jour prévu de l'arrivée) :

- plus de 21 jours avant la date d'arrivée : 30 % du prix total de ou des activités réservées
- de 20 à 8 jours avant la date d'arrivée, 60% du prix total de ou des activités réservées
- de 7 à 3 jours avant la date d'arrivée, 85% du prix total de ou des activités réservées
- moins de 2 jours avant la date d'arrivée, ou non présentation (facture no-show = non venu), 100% du prix total de ou des activités réservées.

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement de la part de la Centrale de Réservation s'il abrège ou interrompt son séjour pour quelque cause que ce soit. Toute prestation non utilisée ne sera pas remboursée.

6.1.4 Prestations produits et services touristiques (visites guidées, billets de concerts, ...)

Pour les entrées sur les sites touristiques, les billets ne sont ni échangeables ni remboursables.

Pour les visites guidées/concerts/spectacles/excursions, les billets ne sont ni repris, ni échangés, sauf annulation de la manifestation aux conditions de l'organisateur.

6.1.5 Prestations de transport

Les conditions particulières du prestataire font références.

Pour les transports aérien et maritime, toute modification ou toute annulation entraîne des frais pouvant aller jusqu'à 100 % du prix du billet quelque soit la date de modification avant départ (les conditions spécifiques attachées à l'achat du transport vous seront communiqués à l'inscription). Les billets sont nominatifs et non cessibles. Le remboursement des taxes de transport varie en fonction de la compagnie aérienne ou maritime et du tarif réservé.

En tout état de cause, les frais de dossier ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

A défaut de conditions spécifiques et/ou de conditions partenaires plus favorables mentionnées préalablement à la passation de la commande, toute modification (changement de date de départ ou de retour, horaires, destination, hébergement) ou toute annulation émanant du client, entraîne, à l'exception des cas de force majeure et sauf accord plus favorable du partenaire concerné ou de l'OTIRB, la perception par ce dernier d'une indemnité d'un montant correspondant à 100 % du prix de la prestation, sans préjudice de l'application de frais de dossier spécifiquement à une annulation ou une modification, dans les conditions définies ci-dessus.

Le client a cependant le droit de résoudre le contrat avant le début du voyage ou du séjour sans payer de frais d'annulation si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination.

Toute annulation totale ou partielle doit être obligatoirement notifiée à l'OTIRB en indiquant le numéro de commande, et en contactant directement la centrale de commercialisation et de réservation

par téléphone au +334 95 60 80 14, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

par courriel : resa@ileroussetourisme.com

Le fuseau horaire de référence pour le calcul des pénalités d'annulation est : UTC+1.

6-2 Annulation / modification du fait de l'OTIRB ou d'un partenaire

Pour les forfaits touristiques et séjours, dans l'hypothèse où l'OTIRB ou le partenaire serait contraint d'annuler votre commande ou d'apporter des modifications à des éléments essentiels de votre commande, les articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 du code du tourisme reproduits ci-après sont applicables.

Conformément à l'article L.211-13 du code du tourisme, l'OTIRB pourra modifier unilatéralement les clauses du contrat, autres que le prix, à condition que la modification soit mineure.

L'OTIRB informera le voyageur d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Conformément à l'article L.211-14, III du Code du Tourisme, l'OTIRB peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. **Le nombre de personnes inscrites** pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'OTIRB notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2. En cas de force majeure.

On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit les voyageurs, soit la Plateforme de Réservation de l'Office de Tourisme de L'île Rousse - Balagne et/ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, de l'exécution d'une ou de prestation(s), d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, de manifestations, du personnel hôtelier, de conditions climatiques (intempéries, tempêtes...), des conditions hydrologiques (crues, inondations...), fermeture d'établissements, et géographiques.

La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations des présentes affectées par ce dernier et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. Le prestataire se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure et d'en modifier la date. Si le prestataire se trouve dans l'obligation d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité lui sera proposé.

6-3 Remboursement pour annulation

- **Office de Tourisme L'île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffiziu di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ileroussetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

En cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du Code du Tourisme l'OTIRB procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L.211-14 ou, au titre de l'article L.211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après résolution du contrat.

Article 7 - Assurances et responsabilités

7-1 Assurance et responsabilité de l'OTIRB

L'OTIRB est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle agence de voyages souscrite auprès de la compagnie GAN Assurances, contrat 101 320 852, qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux clients par suite de carence ou de défaillance de ses services dans le cadre de ses activités de vente de voyage et/ou de séjours, comprenant également des missions de promotion et d'ingénierie touristique, et toute autre activité relevant des articles L.211-1 et suivants du code du tourisme.

L'OTIRB bénéficie également d'une garantie financière auprès de l'APST.

7.1.1 Utilisation du site

L'OTIRB ne garantit pas que le site sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le site fonctionnera sans interruption ou panne, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que ceux expressément mentionnés.

L'OTIRB n'est en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers.

En aucun cas, l'OTIRB ne sera responsable de dommages prévisibles ou imprévisibles, matériel ou immatériels (incluant la perte de profits ou d'opportunité, etc ...) découlant de l'utilisation ou l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le site. L'OTIRB ne pouvant contrôler l'ensemble des sites internet sur lesquels il renvoie par l'intermédiaire de liens hypertextes, qui n'existent que pour faciliter les recherches de l'utilisateur. L'OTIRB n'est en aucun cas responsable de leur contenu.

L'OTIRB attire votre attention sur les limites d'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

A cet égard, vous êtes tenus de vérifier que la configuration informatique que vous utilisez ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement.

7.1.2 Les prestations

L'OTIRB est responsable de plein droit à votre égard de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par un partenaire, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, l'OTIRB peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve de l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à votre fait, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

L'OTIRB ne peut aussi être tenu responsable des dommages matériels (tels que par exemples les pertes, vols ou détériorations de matériel), immatériels et/ou corporels qui seraient éventuellement subis par le client et qui résulteraient du propre fait de ce dernier, du fait d'un cas de force majeure ou du fait de tous tiers à l'organisation et au déroulement des prestations.

Dans l'hypothèse où vous rencontreriez une difficulté ne relevant pas d'un manquement ou de la responsabilité de l'OTIRB à ses obligations en vertu des présentes conditions générales, l'OTIRB fera son possible pour vous apporter son assistance.

7-2 Votre assurance et responsabilité

Aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés sur la Plateforme de Réservation.

L'OTIRB ne propose notamment pas d'assurance-annulation. Vous êtes ainsi invité à vous rapprocher de notre partenaire Travel Allianz afin de souscrire si vous le souhaitez au produit d'assurance qui vous convient.

Vous êtes responsable et garantisiez l'OTIRB de tous les dommages survenant de votre fait (dommages matériels et dommages causés au tiers notamment). Vous êtes invité à souscrire un contrat d'assurance, notamment une assurance de responsabilité civiles et dommages, couvrant les conséquences de vos activités.

Vous et l'ensemble des participants aux prestations vous engagez à respecter les présentes conditions générales, les conditions spécifiques, les conditions partenaires et toutes les instructions et consignes se rapportant aux prestations reprises sur les supports de communication, et à adopter un comportement respectueux et courtois lors de l'exécution des prestations. Dans l'hypothèse où votre attitude ou celle de l'un des participants à l'exécution des prestations serait susceptible de causer un préjudice, un danger ou un trouble à l'un des employés et/ou conseiller en séjour de l'OTIRB, des partenaires, ou du public en général, l'OTIRB se réserve le droit à sa seule discrétion de mettre un terme à l'exécution des prestations à tout moment. Dans ce cas, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement ou indemnisation au titre de la cessation anticipée de vos prestations, et l'OTIRB se réserve le droit de vous réclamer le remboursement des coûts résultant de cette attitude.

Article 8 - Livraison

Sauf disposition contraire dans les conditions spécifiques ou dans les conditions partenaires prévues ci-après, les billets et/ou tout autre document émis au titre d'une prestation commandée sur la Plateforme de Réservation sont envoyés par courriel, ou à la demande, par courrier postal en France métropolitaine ou à l'étranger (envoi impossible pour toute commande effectuée à J-7), à l'adresse de livraison mentionnée lors de la commande. Des dispositions complémentaires peuvent également être prévues pour chaque type de prestation dans les conditions générales propres à chaque prestation ou dans les conditions spécifiques ou dans les conditions partenaires.

En cas d'expédition par voie postale :

les délais de livraison indiqués lors de la commande sont des délais moyens correspondant aux délais de traitement et à la livraison à destination de la France métropolitaine ou de l'étranger

Si la livraison était rendue impossible par une erreur du client dans la saisie de ses coordonnées ou par défaut d'indication par ce dernier de l'existence d'un interphone ou d'un digicode, ni le(s) prestataire(s) concerné(s) ni l'OTIRB ne sauraient être tenus pour responsables.

Article 9 - La preuve

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de l'OTIRB, les données conservées dans le système d'information de l'OTIRB, notamment dans les outils de messagerie électronique utilisés par l'OTIRB, ont force probante quant aux commandes passées et à l'exécution

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffiziu di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ileroussetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

des obligations des parties. Les données sur support informatique ou électronique conservées par l'OTIRB constituent des preuves et, si elles sont produites comme moyens de preuve par l'OTIRB dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 10 - Absence du droit de rétractation

Vous êtes informé que, en application de l'article L.221-2 du code de la consommation, les contrats portant sur un forfait touristique au sens de l'article L.211-2 du code du tourisme, les contrats portant sur les contrats d'utilisation de biens à temps partagé, les contrats de produits de vacances à long terme et les contrats de revente et d'échange mentionnés aux articles L.224-69 et L.224-70 du code du tourisme, les contrats portant sur les services de transport de passagers, à l'exception des dispositions prévues à l'article L.221-14 du code du tourisme ne sont pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L.221-18 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance.

En conséquence, les réservations de forfait touristique, d'hébergement, de services de transport, de location de véhicule, les billets d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée vendues par l'OTIRB en son nom et au nom de ses partenaires ne sont pas soumis à l'application du droit de rétractation.

En conséquence, les prestations commandées sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes conditions générales et/ou dans les conditions spécifiques et/ou dans les conditions partenaires applicables.

Article 11 - Conditions applicables aux prestations d'hébergement

Les prestations d'hébergement (hébergement sec ou séjour - sans préjudice de la mise en oeuvre des conditions applicables aux autres prestations spécifiques incluses dans le séjour) sont régies par les présentes conditions générales.

Les prestations d'hébergement inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de chambre ou d'appartement ou de maison ou de mobil-home, avec ou sans petit déjeuner, demi-pension, pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons, les repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu'un client occupe seul un hébergement prévu pour deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle".

11-1 Possession de l'hébergement

Sauf autres horaires indiqués dans les conditions spécifiques et/ou dans les conditions partenaires, les hébergements ne sont accessibles qu'à partir de 17 heures et doivent être libérés avant 10 heures le jour du départ, et ce quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ du moyen de transport utilisé pour vous rendre à l'hébergement. Tout dépassement pourra entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché. Le client doit se référer aux heures d'ouverture de l'établissement réservé. Selon les établissements, il vous est fortement conseillé de vous référer au descriptif général de chaque établissement, surtout en cas de location en résidences hôtelières, en meublés de tourisme, et bungalows.

Dans le cas d'une arrivée tardive (en dehors des heures d'ouverture habituelles de l'établissement), il est vivement conseillé au client de prévenir directement le prestataire.

RAPPEL : certains établissements ne disposent pas d'accueil de nuit, merci de prendre vos précautions.

11-2 Bon d'échange / voucher : il vous sera remis un bon d'échange, aussi appelé voucher, après confirmation et paiement de votre réservation. Ce document doit être impérativement remis au prestataire (réception d'hôtel ; prestataire d'activités ; ...), car seules les prestations mentionnées sur ce bon d'échange sont comprises dans le prix.

11-3 Si exceptionnellement (erreur de réservation ou accident imprévu dans la chambre), la ou les chambres retenues n'étaient plus disponibles au moment de l'arrivée du client, le prestataire doit, sans aucun frais supplémentaire pour ledit client :

- lui procurer une ou plusieurs chambres en nombre équivalent à la réservation, dans un autre établissement de classe égale ou supérieure, à un prix égal ou inférieur au prix de la ou des chambres réservées,
- lui proposer une solution de transport jusqu'à cet établissement,
- lui rembourser, s'il le souhaite, le prix d'une communication téléphonique entre cet établissement et sa famille ou son bureau.

RAPPEL : Le classement des établissements est déterminé d'après le confort et les prestations offertes. Les normes de classement sont contrôlées par la Collectivité Territoriale de Corse. Les photos présentées ne sont aucunement contractuelles.

11-4 Animaux domestiques : dans la mesure du possible, la Centrale de Réservation indique dans les descriptifs des établissements ceux qui acceptent les animaux de compagnie, et à quelles conditions. Si aucune mention n'est faite à ce sujet, le client doit par défaut considérer que l'établissement n'accepte pas les animaux.

11-5 Dépôt de garantie (caution) et état des lieux

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au partenaire ou à son représentant au début de la prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objet de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au client étaient constatées selon les conditions partenaires.

11-6 Capacité

Le contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au contrat, le partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du client. Dans ce cas, le prix de la prestation restera acquis à l'OTIRB.

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffiziu di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ilerousetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

11-7 Paiements des charges supplémentaires

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais supplémentaires : ménage de fin de séjour, location des draps et/ou des serviettes de bain, etc...Le détail des frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Certains prix peuvent inclure un forfait global de charges.

11-8 Prix et taxes

Les conditions financières applicables aux prestations d'hébergement sont régies par les articles 14 et 15.

De manière générale, et sauf mention expresse contraire dans les conditions spécifiques et/ou dans les conditions partenaires, ne sont pas compris dans les prix l'ensemble des dépenses à caractère personnel ou accessoires à la prestation, telles que les assurances facultatives souscrites auprès de notre partenaire ou d'un tiers et en dehors du contrat signé avec l'OTIRB, toutes les options supplémentaires (blanchisserie, boissons, repas, pourboires, etc...) et plus généralement toute prestation non expressément mentionnée sur votre billet, bon d'échange, et/ou récapitulatif de commande.

Article 12 - Conditions applicables aux prestations spectacles et loisirs

12-1 Prestations spectacles

Les prestations "spectacles" sont proposées par l'OTIRB en son et au nom de ses partenaires. Elles sont régies par les présentes conditions générales, par les conditions spécifiques, et/ou par les conditions prestataires, qui doivent être acceptées avant la commande. En conséquence ce qui précède, et lorsque la prestation est organisée par un partenaire de l'OTIRB, les conditions s'appliquent précisément à ces prestations.

Les prestations "spectacles" sont notamment les prestations suivantes : les billets de concerts, de spectacles, d'événements sportifs, de festivals, de musées, d'expositions ou autres événements précisément à ces partenaires.

Les billets de concerts, cinéma, spectacles, expositions, ou autres événements en billetterie sèche ne sont ni repris, ni échangés ni remboursés y compris en cas de perte ou de vol, conformément à l'article L.221-28 12° du code de la consommation, sauf indication contraires des conditions spécifiques et/ou des conditions partenaires applicables.

La revente d'un billet à un prix supérieur à celui figurant au recto est formellement interdite sous peine de sanction prévue au Code Pénal (loi du 27 juin 1919).

Il peut advenir que certaines des prestations proposées et figurant sur le site soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques, en cas de force majeure.

12-2 Prestations loisirs, produits et services touristiques

Les prestations "Loisirs", produits et services touristiques sont proposées par l'OTIRB en son et au nom de ses partenaires. Elles sont régies par les présentes conditions générales, par les conditions spécifiques, et/ou par les conditions prestataires, qui doivent être acceptées avant la commande. En conséquence ce qui précède, et lorsque la prestation est organisée par un partenaire de l'OTIRB, les conditions s'appliquent précisément à ces prestations.

Pour les entrées sur les sites touristiques, les billets ne sont ni échangeables ni remboursables.

Pour les visites guidées / excursions / produits et services touristiques, et les activités de loisirs : annulation selon les articles 6.1.3 et 6.1.4.

L'OTIRB attire votre attention sur le fait que les prestations de loisirs sont soumises à des conditions spécifiques : capacité minimum et maximum, durée de la prestation, âge, poids, taille... stipulées dans la commande.

Pour toute activité, le contrat est établi pour un nombre bien défini de participants. Si le nombre de participants dépasse la capacité de l'activité, le prestataire d'activités peut refuser les clients supplémentaires, le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Dans ce cas, le montant de la prestation reste acquis au vendeur.

Tous les participants doivent se soumettre à la réglementation :

-âge minimum pour la pratique de l'activité

-tout mineur doit être accompagné d'un adulte responsable

Chaque participant doit se présenter sur le lieu de rendez-vous indiqué sur le billet et/ou bon d'échange 10 minutes avant l'horaire de convocation. En cas de retard d'un participant, le prestataire d'activités commencera tout de même la prestation à l'heure prévue et la prestation reste due et ne pourra donner à aucun remboursement.

Il est ici précisé que le billet et/ou le bon d'échange vous sera demandé pour accéder à la prestation commandée.

Lors de sa réservation le client reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle, (case à cocher pour valider la réservation), et le client doit fournir obligatoirement à chaque prestataire d'activités une copie de son justificatif d'assurance responsabilité civile individuelle.

Pour la pratique de certaines activités un certificat médical valide est demandé par le prestataire et le client doit obligatoirement le fournir. Dans le cas où les documents demandés par le prestataire ne sont pas fournis par le client, le prestataire n'assurera pas l'activité, et le client ne pourra obtenir aucun remboursement ou indemnités relatifs aux coûts ou frais d'une telle résiliation.

En aucun cas, l'OTIRB ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de non-présentation de l'attestation de l'assurance responsabilité civile demandée au client et du certificat médical valide pour les activités concernées.

Pour l'ensemble de prestations loisirs, produits et services touristiques, l'activité peut être annulée en vue de mauvaises conditions météorologiques ou en cas de force majeure (arrêt préfectoral, prestataire malade ou accidenté) - dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation.

Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et suivre les conseils du prestataire, tout au long de l'activité. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents. Pour chaque prestations loisirs, produits et services touristiques, les participants devront être équipés de chaussures adaptées, de vêtements et équipements adaptés à l'activité pratiquée et aux conditions météorologiques du jour, ainsi qu'un sac à dos adapté à leur morphologie, d'un chapeau / casquette, lunettes de soleil, d'eau en quantité suffisante, petit encas. Les repas et boissons ne sont pas inclus dans les prestations, sauf mention explicite sur le bon d'échange / voucher / billet.

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler une visite si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette information sera précisée sur l'ensemble des supports de communication. Cette décision vous sera communiquée selon les termes de l'article 6.2.

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffizi di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ilerousetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

Dans l'hypothèse d'une annulation, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge.

12-3 Impondérables et situations indépendantes de la volonté du prestataire loisirs, produits et services touristiques

Le déroulement d'une prestation d'activités peut être perturbé par des impondérables et/ou des situations indépendantes de la volonté du prestataire d'activités. Sur place, selon la législation en vigueur les prestataires sont les seuls et meilleurs juges. Ils peuvent être amenés à modifier sans préavis le programme de ou des activités en fonction des conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité ou cas de force majeure. Dans de tel cas, le prestataire d'activités ne pourra être tenu à autre chose qu'au remboursement des prestations non fournies et dans la mesure du possible, il proposera au client une formule de remplacement.

12-4 Comportement du participant et modalités particulières.

Il incombe au client de s'assurer que lui-même ou l'un des membres du groupe ne se comporte pas de façon inappropriée ou qui pourrait mettre en péril, tourmenter, blesser ou porter atteinte à d'autres personnes ou endommager un bien appartenant à d'autres personnes (notamment l'ivresse ou un comportement agressif) au cours de l'activité. Dans le cas où le comportement du client semblerait à l'organisateur de l'activité inapproprié et mettrait en péril, tourmenterait, blesserait ou porterait atteinte à d'autres personnes ou risquerait d'endommager un bien appartenant à d'autres personnes, l'organisateur se verra dans l'obligation de prendre des mesures adéquates afin d'assurer la sécurité et le confort des clients et de leurs biens. Ces mesures peuvent inclure de mettre fin à l'activité, auquel cas les engagements du prestataire envers le ou les clients cesseraient immédiatement et le ou les clients ne pourraient obtenir aucun remboursement ou indemnités relatifs aux coûts ou frais résultant d'une telle résiliation. De surcroît, le client ou les clients devront alors rembourser au prestataire d'activités tous les frais relatifs à une telle résiliation.

12-5 Conditions spécifiques aux prestations propres à l'OTIRB

En ce qui concerne les prestations loisirs, produits et services touristiques :

- le client est tenu de respecter les règles essentielles de préservation des sites et de respecter les autres visiteurs et les prestataires par une conduite adaptée. Les règles de politesse et de bienséance doivent obligatoirement être observées par le client. En cas de débordements ou de comportements inacceptables de la part du client, il pourra lui être demandé, de plein droit, de quitter la prestation.
- certains lieux n'acceptant pas les animaux domestiques, il n'est pas envisageable de modifier le parcours afin de répondre à cette contrainte. Le client est tenu de prendre ses dispositions avant toute activité.
- les horaires des prestations prévus dans le contrat du client ne pourront être modifiés à la dernière minute, ou être reportés en raison d'un retard imputable au client.

Article 13 - Conditions applicables aux prestations propres à l'OTIRB (autres que celles qui pourraient entrer dans une des catégories de prestation citées aux articles ci-dessus)

13-1 Visites guidées

L'OTIRB attire votre attention sur le fait que, le nombre de places étant limité sur chacune des visites, les billets / bons d'échange édités ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Chaque participant doit se présenter sur le lieu de rendez-vous indiqué sur le billet et/ou bon d'échange 10 minutes avant le début de la visite. En cas de retard d'un participant, le guide conférencier commencera tout de même la visite à l'heure prévue et la prestation reste due et ne pourra donner à aucun remboursement.

Il est ici précisé que le billet et/ou le bon d'échange vous sera demandé pour accéder à la prestation commandée.

Les visites dépendent des jours et des heures d'ouverture des différents monuments, ateliers d'artisans, productions, musées et établissements. En cas de fermeture imprévue, l'OTIRB ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de la non-réalisation d'une visite liée à un cas de force majeure ou au fait d'un tiers étranger à la fourniture des prestations concernées.

Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée en vue de mauvaises conditions météorologiques ou en cas de force majeure (arrêt préfectoral, guide conférencier malade ou accidenté) - dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation.

Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et suivre les conseils du guide conférencier, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour.

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler une visite si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette information sera précisée sur l'ensemble des supports de communication. Cette décision vous sera communiquée selon les termes de l'article 6.2.

Dans l'hypothèse d'une annulation, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge.

Lors de sa réservation le client reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle, (case à cocher pour valider la réservation), et le client doit fournir obligatoirement à chaque prestataire d'activités une copie de son justificatif d'assurance responsabilité civile individuelle.

13-2 Randonnées accompagnées

L'OTIRB attire votre attention sur le fait que, le nombre de places étant limité sur chacune des visites, les billets / bons d'échange édités ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Chaque participant doit se présenter sur le lieu de rendez-vous indiqué sur le billet et/ou bon d'échange 10 minutes avant le début de la randonnée accompagnée. En cas de retard d'un participant, le guide accompagnateur montagne et/ou le moniteur cyclo commencera tout de même la randonnée accompagnée à l'heure prévue et la prestation reste due et ne pourra donner à aucun remboursement.

Il est ici précisé que le billet et/ou le bon d'échange vous sera demandé pour accéder à la prestation commandée.

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffiziu di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ileroussetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

En cas de fermeture imprévue de site, chemin, sentier, l'OTIRB ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de la non-réalisation d'une randonnée accompagnée liée à un cas de force majeure ou au fait d'un tiers étranger à la fourniture des prestations concernées.

Pour l'ensemble des randonnées accompagnées, la randonnée peut être annulée en vue de mauvaises conditions météorologiques ou en cas de force majeure (arrêté préfectoral, guide malade ou accidenté) - dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation.

Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et suivre les conseils du guide accompagnateur montagne et/ou du moniteur cyclo, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.

Les randonnées se déroulant à pied et/ou à vélo (VTC ; VTT ; VTT AE) les participants devront être équipés de chaussures adaptées, de vêtements et équipements adaptés à l'activité pratiquée et aux conditions météorologiques du jour, ainsi qu'un sac à dos adapté à leur morphologie, d'un chapeau / casquette, lunettes de soleil, d'eau en quantité suffisante, petit encas. Les repas et boissons ne sont pas inclus dans les prestations, sauf mention explicite sur le bon d'échange / voucher / billet.

Lors de sa réservation le client reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle, (case à cocher pour valider la réservation), et le client doit fournir obligatoirement à chaque prestataire d'activités une copie de son justificatif d'assurance responsabilité civile individuelle.

13-3 Impondérables et situations indépendantes de la volonté du guide conférencier, du guide accompagnateur montagne ou du moniteur cyclo

Le déroulement d'une visite guidée et/ou d'une randonnée accompagnée peut être perturbé par des impondérables et/ou des situations indépendantes de la volonté du prestataire d'activités. Sur place, selon la législation en vigueur les guides conférenciers, guides, moniteurs diplômés sont les seuls et meilleurs juges. Ils peuvent être amenés à modifier sans préavis le programme de ou des activités en fonction des conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité ou cas de force majeure. Dans de tel cas, le prestataire d'activités ne pourra être tenu à autre chose qu'au remboursement des prestations non fournies et dans la mesure du possible, il proposera au client une formule de remplacement.

13-4 Comportement du participant et modalités particulières.

Il incombe au client de s'assurer que lui-même ou l'un des membres du groupe ne se comporte pas de façon inappropriée ou qui pourrait mettre en péril, tourmenter, blesser ou porter atteinte à d'autres personnes ou endommager un bien appartenant à d'autres personnes (notamment l'ivresse ou un comportement agressif) au cours de l'activité. Dans le cas où le comportement du client semblerait à l'organisateur de l'activité inapproprié et mettrait en péril, tourmenterait, blesserait ou porterait atteinte à d'autres personnes ou risquerait d'endommager un bien appartenant à d'autres personnes, l'organisateur se verra dans l'obligation de prendre des mesures adéquates afin d'assurer la sécurité et le confort des clients et de leurs biens. Ces mesures peuvent inclure de mettre fin à l'activité, auquel cas les engagements du prestataire envers le ou les clients cesseraient immédiatement et le ou les clients ne pourraient obtenir aucun remboursement ou indemnités relatifs aux coûts ou frais résultant d'une telle résiliation. De surcroît, le client ou les clients devront alors rembourser au prestataire d'activités tous les frais relatifs à une telle résiliation.

13-5 Conditions spécifiques aux prestations propres à l'OTIRB

En ce qui concerne les visites guidées, et les randonnées accompagnées :

-le client est tenu de respecter les règles essentielles de préservation des sites visités et de respecter les autres visiteurs et les guides conférenciers, guides accompagnateurs montagne, moniteurs cyclo par une conduite adaptée. Les règles de politesse et de bienséance doivent obligatoirement être observées par le client. En cas de débordements ou de comportements inacceptables de la part du client, il pourra lui être demandé, de plein droit, de quitter le parcours avant la fin du programme de la visite et/ou de la randonnée.

-certains lieux n'acceptant pas les animaux domestiques, il n'est pas envisageable de modifier le parcours afin de répondre à cette contrainte. Le client est tenu de prendre ses dispositions avant toute visite.

-les horaires de visites et/ou de randonnées prévus dans le contrat du client ne pourront être modifiés à la dernière minute, ou être reportés en raison d'un retard imputable au client.

Article 14 - Prix

14-1 Dispositions générales

Les descriptifs des prestations présentées sur le site précisent, pour chaque prestation, les éléments inclus dans le prix.

Les prix sont indiqués en Euros (€).

Les prix des prestations indiqués sur la Plateforme de Réservation sont généralement entendus nets, toutes taxes comprises, hors frais de réservation, de livraison ou de location éventuels.

Si votre dossier comprend des frais de réservation, de livraison ou de location, ils seront ajoutés à son montant total.

En outre, de manière générale, et sauf mention expresse contraire, ne sont pas compris dans les prix, l'ensemble des dépenses à caractère personnel ou accessoires à la prestation, telles que les frais de blanchissage, de téléphone, de boissons, de room service, les pourboires, de même que l'utilisation des installations sportives, toutes dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont l'OTIRB ne peut être tenu pour responsable, et plus généralement toute prestation non expressément précisée sur Votre billet, Votre contremarque et/ou le récapitulatif de votre commande.

Lorsque votre commande comprend une Prestation d'Hébergement, les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées et non du nombre de journées entières.

14-2 Prix des prestations d'hébergement

Les prix indiqués sur la Plateforme de Réservation pour les prestations d'hébergement s'entendent nets, toutes taxes comprises, taxe de séjour incluse.

Le détail des prestations est précisé sur votre bon d'échange/ voucher et/ou le récapitulatif de votre Commande accessible depuis votre compte client.

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffizi di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ilerousetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

Les offres promotionnelles sont non cumulables.

14-3 Modifications du prix

Les prix des prestations ont été déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur.

L'OTIRB et ses partenaires se réservent le droit de modifier les prix à tout moment jusqu'à la passation de votre commande sous réserve de vous informer du prix total de la Prestation au plus tard avant que vous n'effectuiez votre commande.

Conformément aux articles L. 211-12 et R. 211-18 du code du tourisme, les prix peuvent être révisés unilatéralement par l'OTIRB, même après votre commande, du fait d'une évolution :

1° Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;

2° Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ;

3° Des taux de change en rapport avec le contrat.

Conformément à l'article R. 211-9 du code du tourisme, l'OTIRB vous informera, dans les meilleurs délais, des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour, du délai dans lequel vous devez communiquer votre décision sur cette modification, des conséquences de l'absence de votre réponse dans le délai fixé.

Si vous n'acceptez pas cette modification, votre contrat sera résolu, sans dédommagement supplémentaire.

Article 15 - Modalités de règlement

15-1 Généralités

Les paiements s'effectuent :

-pour les commandes effectuées sur le site, par **carte bancaire**, au moment de la passation de la commande ;

-pour les commandes effectuées dans les **points de vente physiques**, en **espèces**, par **carte bancaire**, par **chèques de banque** (français).

-pour les commandes effectuées via notre **Call-center**, par **carte bancaire** ou **virement** au moment de la passation de la commande ;

Le dossier est définitivement confirmé à réception de l'intégralité du paiement et sera annulé en cas d'absence de réception de tout ou partie du règlement manquant.

En particulier, dans le cas d'une commande via notre Call-center non réglée directement par carte bancaire, l'absence de réception du virement par l'OTIRB de tout ou partie du règlement manquant dans le délai indiqué dans le courrier de confirmation de la commande adressé au client entraînera l'annulation du dossier.

15-2 Sécurité de la transaction

Dans le but de sécuriser les transactions effectuées sur le site et lutter contre la fraude à la carte bancaire, les informations transmises en rapport avec votre commande sont analysées automatiquement par la société Verifone / Paybox afin de déterminer un niveau de fiabilité maximal.

C'est pourquoi nous sommes susceptibles de vous demander, par courrier électronique, de justifier votre identité et votre domicile, ceci dans le but de vous protéger de transactions frauduleuses. Par l'intermédiaire de ces justificatifs, nous vous garantissons une meilleure sécurité, en nous assurant que vous êtes bien le propriétaire de la carte bancaire utilisée.

Dans le cas des commandes par chèque, un justificatif correspondant au porteur du chèque pourra également vous être demandé, toujours afin de garantir une sécurité de transaction maximale.

15-3 Paiement par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard)

Sans préjudice pour le client d'annuler la commande dans les conditions prévues aux présentes, l'ordre de paiement effectué par carte bancaire ne pourra être annulé. Le compte attaché à la carte bancaire utilisée par le client, sera débité au moment de la finalisation de la procédure de paiement.

Le client garantit à l'OTIRB qu'il est titulaire de la carte bancaire utilisée aux fins de paiement de la commande et qu'il dispose de fonds suffisants pour couvrir intégralement le règlement de sa commande.

La Société Verifone / Paybox est le destinataire pour le compte de l'OTIRB des données en rapport avec la commande. La non-transmission des données en rapport avec la commande empêche la réalisation et l'analyse de la transaction.

Par ailleurs, l'OTIRB utilise les systèmes de paiement sécurisés Verifone / Paybox. Lors de la transaction de règlement par carte bancaire, le client sera directement et automatiquement connecté au serveur de Verifone / Paybox. Les données bancaires du client, protégées par cryptage SSL (Secure Socket Layer), ne transiteront pas, et ne seront donc pas conservées par les systèmes informatiques de l'OTIRB.

En cas d'une impossibilité de débiter les sommes dues en règlement de la commande, pour quelque raison que ce soit, le processus d'achat sur le site sera annulé.

La survenance d'un impayé, au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription au sein d'un fichier incident de paiement, mis en oeuvre par Verifone / Paybox, des coordonnées en rapport avec la commande associée à cet impayé. Une déclaration irrégulière ou une anomalie pourra également faire l'objet d'un traitement spécifique.

15-4 Paiement par chèque bancaire français

Ce moyen de paiement est inaccessible aux commandes effectuées sur le site et via le Call-center. Il concerne par conséquent uniquement les commandes effectuées dans les points de vente physiques.

Le chèque doit être établi, à l'ordre du Trésor Public, en règlement du montant toutes taxes comprises de la commande au dos duquel est noté le numéro d'un justificatif d'identité du client.

15-5 Conditions de remboursement

Sauf indication contraire communiquée par l'OTIRB, lorsqu'un remboursement est dû par l'OTIRB celui-ci est effectué par carte bancaire, espèces, chèque ou virement, en fonction du moyen de paiement ayant été utilisé lors de la commande.

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffizi di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ileroussetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

15-6 Dispositions particulières selon les modalités de réservation

15.6.1 Commande hébergement, séjour packagé via le site ou le Call-center :

à **plus de 30 jours** de la date de séjour / de la prestation : **30 % d'acompte** seront prélevés sur votre carte bancaire, et **30 jours avant** la date de séjour de la prestation, **le solde**, soit

70 % sera prélevé automatiquement sur votre carte bancaire. Il est nécessaire que la carte bancaire servant à l'acompte soit toujours en cours de validité pour le règlement du solde. Dans le cas où le débit automatique du solde ne peut être effectué (défaut de provision, plafond atteint, perte ou vol, ou pour toutes autres raisons).

Le client doit prendre obligatoirement contact avec notre Call-center par tél : 0033 (0)4.95.60.80.14 et par

mail: resa@ileroussetourisme.com

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour, sa prestation, dû sans qu'il puisse prévaloir de cette annulation.

Dans le cas d'une commande à **moins de 30 jours** de la date de séjour, de sa prestation le paiement sera total et immédiat.

15.6.2 Commande prestation spectacles et loisirs

Paieement total des prestations commandées.

15.6.3 Commande de prestations dans les points de vente physiques

Paieement total des prestations commandées.

Article 16 - Informations et réclamations

Les réclamations qui surviennent durant l'exécution du contrat doivent être introduites au plus vite auprès de l'OTIRB et/ou du partenaire concerné de manière à ce qu'une solution puisse être recherchée aussitôt.

Toute réclamation postérieure à l'exécution doit être adressée à l'OTIRB dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois suivant la fin d'exécution de la prestation, aux coordonnées indiquées à l'article 6.

Les réclamations doivent être adressées par tout moyen permettant d'en accuser réception à l'OTIRB. La réclamation devra préciser le détail de votre insatisfaction, la date de la prestation et le numéro de la commande. Vous devez respecter le caractère personnel et confidentiel attaché à toute correspondance.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 45 jours suivant l'envoi de votre réclamation, et conformément aux articles L. 612-1 et suivants et L. 616-1 du code de la consommation, Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur Tourisme Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet: www.mtv.travel.

La renonciation par le client à une ou plusieurs prestations ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie par l'OTIRB.

Article 17 - Protection des données personnelles (CNIL)

Dans le cadre des Prestations, l'OTIRB est amené à recueillir des données personnelles vous concernant (notamment nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, e-mail, etc.). Les données personnelles ainsi collectées sont traitées par l'OTIRB, en tant que responsable de traitement, ou toute société à laquelle il aurait sous-traité la collecte desdites données.

Les informations que Vous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers en dehors des fournisseurs des services que Vous avez commandés. Ces informations seront considérées par l'OTIRB et ses fournisseurs comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de l'OTIRB et lesdits fournisseurs, pour le traitement de votre Commande (gestion, suivi et livraison). Vos données seront également utilisées pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients (notamment à travers l'envoi de newsletters). Dans cette hypothèse, lors de la création de votre compte, vous pourrez ainsi choisir de recevoir ou non des envois émanant de l'OTIRB et/ou des fournisseurs des services commandés.

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données vous concernant ainsi que définir le sort de vos données en adressant un courrier électronique de demande, à l'adresse suivante : info@ileroussetourisme.com ou en adressant un courrier postal signé à l'adresse suivante : Office de Tourisme L'Île-Rousse Balagne - Avenue Calizi - 20220 L'Île Rousse, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité, ou via notre site <https://balagne-corsica.com> ou www.lisula-tourisme.com

Article 18 - Droit applicable et compétence

Les présentes Conditions Générales ainsi que les Conditions Spécifiques et les Conditions Partenaires sont soumises au droit français. A défaut de règlement amiable, tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des juridictions françaises compétentes.

Article 19 - Divers

Le fait que l'OTIRB ne soulève pas, à un moment ou à un autre, l'une des dispositions des présentes Conditions Générales ne pourra être interprété comme valant renonciation par cette dernière à s'en prévaloir ultérieurement.

Dans le cas où l'une des dispositions des Conditions Générales serait déclarée nulle ou sans effet, elle serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.

Article 20 - Cession du contrat

Conformément aux articles L. 211-1 et R. 211-7 du code du tourisme, le client pourra céder son contrat à un tiers, sans frais, à condition d'en informer l'OTIRB par écrit au plus tard sept (7) jours avant le début du séjour ou de la prestation, en indiquant précisément les noms et adresse du (des) cessionnaire(s) et du (des) participant(s) et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions pour effectuer le séjour.

Il est précisé que le cessionnaire doit remplir les mêmes conditions que le client notamment en ce qui concerne les tarifs réduits. Étant précisé que le cédant du contrat et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Formulaire d'information standard - Voyage à forfait par Internet

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffiziu di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ileroussetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionid=431B7EEA7D4C00BAAF64AB834682EE39.tplgfr41s_1?idSectionTA=LEGISCTA000006158352&cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180831

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. L'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme, APST -15 avenue Carnot, 75017 Paris cedex - info@apst.travel - 01 44 09 25 35, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du Code du Tourisme).

Formulaire d'information standard - Forfait hors internet

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionid=431B7EEA7D4C00BAAF64AB834682EE39.tplgfr41s_1?idSectionTA=LEGISCTA000006158352&cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180831

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffiziu di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ilerousetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. L'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'APST - 15 avenue Carnot, 75017 Paris cedex - info@apst.travel - 01 44 09 25 35, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du code du tourisme).

Formulaire d'information standard - Services de voyage par tous moyens

Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme de L'Île Rousse dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionid=43187EEA7D4C00BAAF64AB834682EE39.tplgfr41s_1?idSectionTA=LEGISCTA000006158352&cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180831

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'APST - 15 avenue Carnot, 75017 Paris cedex - info@apst.travel - 01 44 09 25 35, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du code du tourisme)

Formulaire d'information standard - Prestations de voyage liées en 1 seule visite avec paiements séparés

Si, après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne vous **NE** bénéficierez **PAS** des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du [code du tourisme](#).

Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne les services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionid=43187EEA7D4C00BAAF64AB834682EE39.tplgfr41s_1?idSectionTA=LEGISCTA000006158352&cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180831

L'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffizi di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ilerousetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

prendre contact avec l'APST - 15 avenue Carnot, 75017 Paris cedex - info@apst.travel - 01 44 09 25 35, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne.

Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que de l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de de l'Office de Tourisme de L'Île Rousse - Balagne.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [/www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (art. L211.1 et suivants du code du tourisme).

- **Office de Tourisme L'Île-Rousse - Balagne CAT.I - Uffiziu di u Turismu di Lisula Balagna**
Avenue Calizi 20220 L'Île-Rousse
Tél : +33(0)4 95 60 04 35 - Résa : +33(0)4 95 60 80 14
info@ileroussetourisme.com - www.lisula-tourisme.com
Siret : 509 643 318 000 17 - APE : 7990Z - TVA : FR 58 509 643 318

